

# Communiqué du Conseil Municipal

## 3 juin 2014

Conseil réuni avec un absent excusé.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2014.

### AFFAIRES SCOLAIRES

#### Proposition d'organisation de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014

Concernant le transport des élèves de Vernas à Hières-sur-Amby, le Conseil Général de l'Isère a fait savoir qu'il ne peut garantir un changement d'horaire pour répondre à un début d'école à 9h.

Compte tenu de l'intervention de parents d'élèves lors du dernier conseil, qui ont fait part de leur mécontentement quant à l'organisation des rythmes scolaires validée par l'inspection académique, un nouveau sondage a été effectué, et des conseils des maîtres ont également eu lieu.

Ce jour, à 18h30, un conseil d'école s'est réuni et a retenu parmi plusieurs propositions, la solution n° 2. Cette organisation a recueilli les suffrages des deux tiers des foyers qui se sont exprimés (71% des familles ont donné leur avis).

	<b>7H30-8H30</b>	<b>8h30-11h30</b>	<b>11h30-13h30</b>	<b>13h30-15h00</b>	<b>15h00-16h30</b>	<b>16H30-18H30</b>
<b>lundi</b>	<b>garderie</b>	<b>enseignement</b>	<b>Pause méridienne</b>	<b>enseignement</b>		<b>garderie</b>
<b>mardi</b>	<b>garderie</b>	<b>enseignement</b>	<b>Pause méridienne</b>	<b>enseignement</b>	<b>TAP</b>	<b>garderie</b>
<b>mercredi</b>	<b>garderie</b>	<b>enseignement</b>	retour famille, nourrice agréée, ou autres (centre aéré proposé par la CCIC)			
<b>jeudi</b>	<b>garderie</b>	<b>enseignement</b>	<b>Pause méridienne</b>	<b>enseignement</b>		<b>garderie</b>
<b>vendredi</b>	<b>garderie</b>	<b>enseignement</b>	<b>Pause méridienne</b>	<b>enseignement</b>	<b>TAP</b>	<b>garderie</b>

Par conséquent, le conseil est amené à se positionner également, comme énoncé dans le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014.

Ce nouveau planning répond :

- à la question du transport scolaire entre Vernas et Hières-sur-Amby,
- au respect des modalités des décrets n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et du n° 2014-457 du 7 mai 2014,
- à la nécessité d'un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous,
- à la mobilisation des parents d'élèves, des nourrices agréées, des enseignants, du personnel et des élus des communes de Hières-sur-Amby et Vernas.

Mme Antoine précise que le décret du 7 mai prévoit que les expérimentations peuvent être conduites pendant une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2017. Pour chaque expérimentation proposée, cette durée de trois ans est une durée maximale, mais elle peut porter sur une durée d'une année scolaire ou de deux années scolaires seulement.

Pour assurer leur mise en œuvre et préparer les évaluations, le recteur met en place dans les départements un comité de pilotage départemental, présidé par l'inspecteur d'académie, et la directrice des services de l'éducation nationale.

Après délibération, le conseil municipal valide cette organisation par 12 voix pour et 2 abstentions.

Il s'engage par ailleurs à :

- réunir le comité de pilotage existant après le retour de courrier de la Direction académique de l'Isère,
- organiser une réunion d'information sur l'organisation de la réforme dans notre école pour les familles, les nourrices agréées, le personnel, les enseignants et les élus,
- élaborer un projet éducatif territorial (PEDT) au cours de l'expérimentation.

L'ensemble du conseil précise que cette nouvelle organisation des rythmes scolaires est un « grand chantier » qui va alourdir la charge de travail de tous les partenaires d'ici la rentrée des classes. Par conséquent, il faudra savoir fixer des priorités et laisser le projet évoluer dans le temps.

## **QUESTION DIVERSE**

M. MARCEL annonce qu'il a reçu un courrier dans le cadre de sa délégation de « référent défense » et nomme les missions et axes de travail qui lui sont attribués.

Fin de la réunion : 21h00

Prochain conseil le 27 juin 2014 à 20h.

Nicole ALBIZZI Adjointe au Maire, déléguée à la communication.